



MORILLON, le 03 novembre 2022

*SKI POUR TOUS
Pour les jeunes Morillonnaïis
Saison 2022-2023*

Madame, Monsieur,

En partenariat avec la CAF, la Commune de Morillon propose à nouveau cette année l'activité « SKI POUR TOUS » en faveur des enfants et jeunes de 5 à 17 ans révolus (nés entre 2005 et 2017, date d'anniversaire).

Il s'agit de véritables cours de ski et de surf encadrés par un moniteur diplômé de l'ESF de Morillon en partenariat avec le ski club :

Apprentissage des fondamentaux pour les plus jeunes,

Proposition de disciplines alternatives pour les niveaux supérieurs à l'étoile d'or :

Disciplines principales pratiquées SKI et SNOWBOARD

Free-ski (pratique du freeride et de freestyle). *

Découverte de la pratique compétitive (slaloms et éducatifs). *

Intégration au ski club possible en cours de saison (après validation par un référent).

*Sous réserve d'un nombre minimum de participants pour chaque activité.

Les tarifs seront appliqués selon une grille tarifaire basée sur le quotient familial.

| | Tarif 2022-2023 | | |
|--|-----------------|---|----------|
| | Forfait + cours | Cours uniquement pour enfant bénéficiant d un forfait | Forfait |
| Tranche 1 Quotient de 0 à 620 € | 196,00 € | 134,00 € | 180,00 € |
| Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 € | 218,00 € | 157,00 € | 203,00 € |
| Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 € | 241,00 € | 180,00 € | 226,00 € |
| Tranche 4 Quotient > à 1400 € | 270,00 € | 209,00 € | 255,00 € |

Les tarifs sont fixés par enfant.

Le paiement s'effectuera en une seule fois, lors de l'inscription.

Le mode de paiement sera par espèces ou chèques.

Les règlements en chèques sont à faire à l'ordre du Trésor Public.

L'assurance est comprise uniquement avec l'achat du forfait

Fonctionnement des activités proposées du 17 décembre 2022 au 27 mars 2023 :

- 68 heures de cours encadrés par des moniteurs de ski
- Les séances se dérouleront comme suit :
Stage de Noël : du 19 au 23/12/2022 5 cours de 13h00 à 16h00
Les mercredis 5, 12 et 19 janvier de 13h00 à 16h00
Du samedi 31/12/2022 au 18/03/2023 : cours de 13h00 à 16h00 à partir du 4 février de 13h30 à 16h30
Semaine du 05 février 2023 : 1 séance de 2h00 pour découvrir une autre activité « environnement montagnard ».
- Le 26 mars 2023 : journée continue de 09h30 à 15h30
- Forfait Grand Massif Saison : fournir un support ou 1.60€ pour les 1ères inscriptions.
- Toutes les informations concernant les groupes et horaires sur le site de l'ESF : <https://www.esfmorillon.com/gens-pays>

Modalités d'inscriptions :

- Utiliser le coupon ci-joint :

A adresser en Mairie de MORILLON – Chef Lieu – 74440 MORILLON

OU

A apporter aux permanences qui seront tenues à la Mairie de Morillon :

Mercredi 16 Novembre de 9H00 à 12H00 et de 14h00 à 17h00
Et
Vendredi 18 novembre de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

- Vous munir des documents suivants :

- Déclaration d'Impôts 2021 et la notification des Allocations Familiales par la CAF.
- Déclaration des revenus perçus à l'étranger 2021.

Ou

- Quotient calculé par la CAF.
- Déclaration des revenus perçus à l'étranger 2021.

-D'une attestation de votre employeur (pour les personnes travaillant sur la commune mais résidents sur une autre commune.)

Sans la fourniture de ces documents, nous serons dans l'obligation d'appliquer la Tranche numéro 4. (Les informations fournies resteront confidentielles).

ATTENTION : TOUTE REPONSE AU-DELA DU 22 NOVEMBRE 2022 NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- Sandrine JACQUARD : 04 50 90 11 22 sandrine.jacquard@mairie-morillon.fr
Du Lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17h00
(Pas le mercredi, sauf jour de permanence)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes meilleures salutations.

La vice-présidente aux affaires sociales,

Marie DUNOYER

